

# Formation CQ

2025/2026

Support ACFF & Compétitions



# SOMMAIRE

01

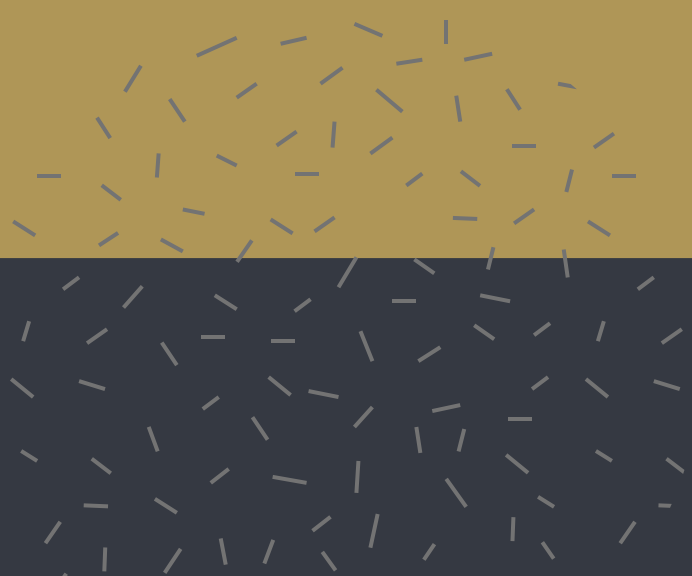
INTRODUCTION

02

PLATEFORME  
E-KICKOFF

03

DISCIPLINAIRE



# SOMMAIRE

04

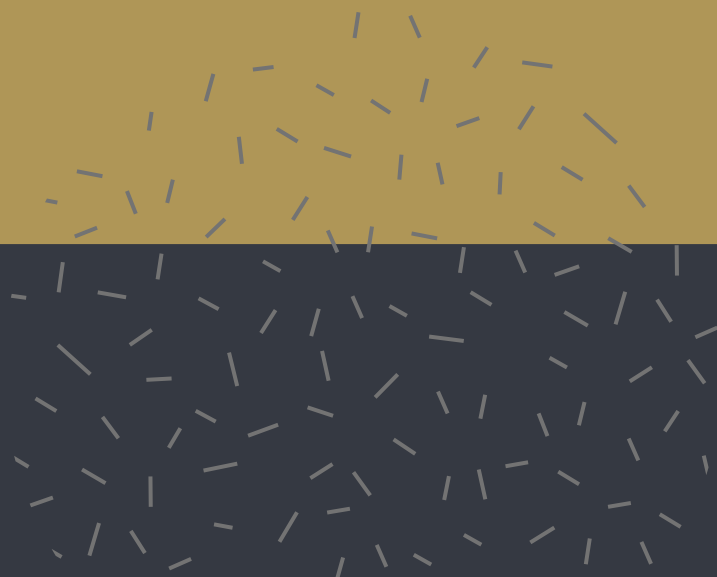
REGLEMENTS

05

CONTACTS

06

FAQ





# 1. INTRODUCTION

## Tâches non exhaustives du CQ

**INTERLOCUTEUR  
OFFICIEL DU CLUB  
AUPRÈS DE  
L'ACFF/URBSFA**

**GARANT DE LA  
CONFORMITÉ  
ADMINISTRATIVE**

**RESPONSABLE DE  
LA GESTION DES  
AFFILIÉS**

**SUIVI DISCIPLINAIRE**

**MISE À JOUR  
DONNÉES CLUB**

**MISE À JOUR  
DONNÉES  
COLLABORATEURS**



# 2. PLATTFORME E-KICKOFF

# Plateforme e-kickoff

[Comment rajouter mes entraineurs ? Centre d'aide RBFA](#)

[Comment déclarer un forfait partiel pour un match de mon club ? – Centre d'aide RBFA](#)

[Modifier le Correspondant Qualifié – Centre d'aide RBFA](#)

[Comment introduire une carte bleue – RBFA Help center](#)

[Nouveau GSM \(OKTA Verify / Google Authenticator\) – Centre d'aide RBFA](#)

[Ajouter et supprimer un collaborateur de club – Centre d'aide RBFA](#)

[Validation exceptionnelle – Centre d'aide RBFA](#)

[Comment déclarer un match amical contre une équipe étrangère? – Centre d'aide RBFA](#)

[Comment rendre mes membres visibles sur la page ACFF ? – RBFA Help center](#)



# 3. DISCIPLINAIRE

# RÉCLAMATIONS

01

A envoyer à l'adresse [greffe@acff.be](mailto:greffe@acff.be) dans les formes et délais réglementaires.

## PROPOSITIONS DE TRANSACTION

01

Basées sur le tableau indicatif des sanctions  
Un sursis peut être accordé par le Parquet ACFF

# REFUS DE TRANSACTION/SÉANCES DISCIPLINAIRES

01

**Document de refus à envoyer pour le lundi midi à [disciplinaire@acff.be](mailto:disciplinaire@acff.be)**

02

**Procurations & pièces de défense à envoyer avant la séance**

03

**Vidéos uniquement en .mp4 envoyées avant comparution**

04

**Rétribution : 25,00€** (sauf en cas de réduction de peine ou de non-condamnation)

05

**En visio : connexion Teams via PC (sinon décision par défaut)**

# DONNÉES INCORRECTES SUR LA FEUILLE D'ARBITRE – ERREUR DANS L'ATTRIBUTION DES CARTES JAUNES et ROUGES

01

Réclamation 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant le match pour une feuille papier - Le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant la clôture de la feuille digitale

La feuille de match n'est plus modifiable après ces délais

02

Erreur sur les buteurs : La feuille digitale n'est plus modifiable après envoi



# 4. RÉGLEMENTS

# TITRE 1 – CADRE RÉGLEMENTAIRE

01

**DETTES FÉDÉRALES**

02

**RADIATION CLUB & CONSÉQUENCES POUR LES MEMBRES**

# TITRE 2 – ORGANISATION FÉDÉRATION

- 01 **TYPE D'INSTANCES FÉDÉRALES & FONCTIONNEMENT**
- 02 **CONSEIL SUPÉRIEUR (COSU)**
- 03 **INSTANCES DISCIPLINAIRES, ARBITRALES & CHARGÉES DES LICENCES**
- 04 **COMMISSION D'ÉTHIQUE & D'INTÉGRITÉ**
- 05 **CHAMBRE NATIONALE DES EXCLUSIONS CIVILES**
- 06 **DISTINCTIONS FÉDÉRALES, INSIGNES & CARTES FÉDÉRALES**

# TITRE 3 - CLUBS

- 01 **AFFILIATION, DÉMISSION, RADIATION CLUB**
- 02 **ORGANISATION, DÉNOMINATION, STATUTS, MONTANTS, ARBITRES & ENTRAINEURS**
- 03 **GOUVERNANCE, DIRECTION, CQ, COMPTABILITÉ**
- 04 **MODIFICATION STRUCTURELLES, FUSION SPORTIVE DE CLUB, ASSOCIATION D'ÉQUIPES D'ÂGES**
- 05 **RÉCUPERCUSSION FINANCIÈRE DE L'APPARTENANCE**

# TITRE 4 – JOUEURS

01

**AFFILIATION, PROTECTION DES MINEURS, FIN DE L’AFFILIATION  
(DÉMISSION, DÉSAFFECTATION)**

02

**CHANGEMENT DE CLUB, TRANSFERTS, LIMITATIONS,  
RÉAFFILIATION**

03

**CONTRATS SPORTIFS RÉMUNÉRÉS**

04

**QUALIFICATION**

05

**RÉCUPERCUSSION FINANCIÈRE DE L’APPARTENANCE**

# TITRE 5 – OFFICIELS & AFFILIÉS NON-JOUEURS

01

**AFFILIATION, CONDITIONS, FIN DE L’AFFILIATION, DÉMISSION, DÉSAFFECTATION, DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

02

**OFFICIELS DE MATCH (ARBITRES), INDEMNITÉS, REponsabilité, REFEREE AMBASSADOR**

03

**OFFICIELS D’ÉQUIPE, STAFF TECHNIQUE, INCOMPATIBILITÉS, FORMATION**

# TITRE 6 – MATCHES

01

**LOIS DU JEU**

02

**INFRASTRUCTURES, MATÉRIEL, INTÉGRITÉ, ORDRE & SÉCURITÉ**

03

**JOUEURS & ÉQUIPEMENTS**

04

**ARBITRES, DÉSIGNATION, ABSENCE & REMPLACEMENT, ÉQUIPEMENT**

05

**PERSONNES ET LEURS ZONES SUR LE TERRAIN**

06

**FEUILLES DE MATCH, RAPPORT D'ARBITRE, IDENTIFICATION DES JOUEURS**

# TITRE 6 – MATCHES

- 07 **DURÉE DES MATCHES & REPRISE DU JEU**
- 08 **PARTICULARITÉS POUR LES COMPÉTITIONS 5C5 & 8C8**
- 09 **RÉCLAMATIONS DE MATCH, RAPPORT D'ABITRE,  
IDENTIFICATION DES JOUEURS**
- 10 **MATCH AMICAUX, TOURNOIS, INTERNATIONAUX &  
SÉLECTION**

# TITRE 7 – COMPÉTITIONS

01

**CHAMPIONNAT, PARTICIPATION, COMPO SÉRIES, FORFAIT,  
TOUR FINAL, DÉPARTAGE DES ÉQUIPES, CALENDRIER,  
CLASSEMENT & ATTRIBUTION PLACES VACANCES**

02

**COUPE DE BELGIQUE HOMMES & FEMMES**

# TITRE 8 – RÈGLEMENT SUR LES AGENTS

01

**DEVENIR AGENT, EXERCER LA FONCTION**

02

**DROITS & OBLIGATIONS DES CLIENTS, DIVULGATIONS & PUBLICATION, LITIGES, DISCIPLINAIRES**

# TITRE 9 – SPECTATEURS

01

**PRINCIPES EN MATIÈRE D'EXCLUSION CIVILE & APPLICATION**

02

**GESTION DES INTERDICTIONS DE STADE**

# TITRE 10 – DOPAGE

# TITRE 11 – LITIGES & PROCÉDURES

01

**PROCÉDURES DISCIPLINAIRES & TRANSACTIONS**

02

**SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

03

**CARTES JAUNES & ROUGES**

04

**INFRACTIONS PARTICULIÈRES**



# 5. CONTACTS

# ACFF (02/477.12.12)

<b>COMPÉTITIONS</b>	<b>COMPETITIONS@ACFF.BE</b>
<b>DISCIPLINAIRE</b>	<b>DISCIPLINAIRE@ACFF.BE</b>
<b>ARBITRAGE</b>	<b>ARBITRAGE@ACFF.BE</b>
<b>PARCOURS DU JEUNE TALENT</b>	<b>JEUNESTALENTS@ACFF.BE</b>
<b>FOOTBALL FÉMININ</b>	<b>FOOTFEMININ@ACFF.BE</b>
<b>SOCIAL</b>	<b>SOCIAL@ACFF.BE</b>
<b>FORMATION DES ENTRAINEURS</b>	<b>FORMATIONDESCADRES@ACFF.BE</b>
<b>LABEL</b>	<b>LABEL@ACFF.BE</b>
<b>COMPTABILITÉ</b>	<b>COMPTABILITE@ACFF.BE</b>

# ACFF x RBFA

<b>SUPPORT TECHNIQUE E-KICKOFF, FEUILLE DE MATCH</b>	<b>SUPPORT@ACFF.BE</b>
<b>GESTION CLUBS - AFFILIATIONS &amp; TRANSFERTS NATIONAUX</b>	<b>SUPPORT@ACFF.BE</b>
<b>AFFILIATIONS &amp; TRANSFERTS INTERNATIONAUX</b>	<b>ITC@RBFA.BE</b>
<b>ASSURANCE</b>	<b>INSURANCE@RBFA.BE</b>



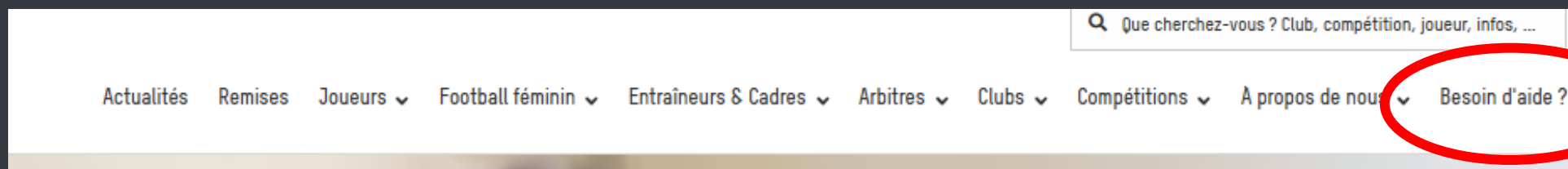
# 6. FAQ



# Je suis nouveau CQ et je ne sais pas toujours où aller chercher les infos.

01

## ACFF.BE > Besoin d'aide ?





## QUE CHERCHEZ-VOUS?

Populaire: [RBFA App](#) [RBFA Card](#) [Klassement](#) [Club finder](#)

## CHOISISSEZ CE QUI VOUS DÉCRIT LE MIEUX

*Choisissez une catégorie pour afficher les articles correspondants.*



Je suis un joueur / parent



Je suis un collaborateur de club



Je suis un arbitre



Je suis un formateur / entraîneur



FSR, social & point de signalement



Toolbox

# Principe d'accumulation de cartes jaunes (jeunes-premières)

c) En cas de plusieurs équipes premières (football amateur):

1 <sup>ère</sup> carte jaune	2 <sup>ème</sup> carte jaune	3 <sup>ème</sup> carte jaune	Conséquence pour l'affilié
Equipe première A	Equipe première A	Equipe première A	Suspendu pour le prochain match de championnat de l'équipe première A. Il s'ensuit qu'il est également suspendu pour le prochain match de championnat de toute autre équipe pour laquelle il est qualifié, qui est joué le jour de la suspension ou durant les six jours qui suivent.
Equipe première B	Equipe première A	Equipe première B	Suspendu pour le prochain match de championnat de l'équipe première B. Il s'ensuit qu'il est également suspendu pour le prochain match de championnat de toute autre équipe pour laquelle il est qualifié, qui est joué le jour de la suspension ou durant les six jours qui suivent.
Equipe première A	Réserves	Equipe première B	N'est pas encore suspendu, parce qu'il y a enregistrement séparé "jeunes et réserves" et "équipes premières".
Equipe première B	Equipe première B	Equipe première A	Suspendu pour le prochain match de championnat de l'équipe première A. Il s'ensuit qu'il est également suspendu pour le prochain match de championnat de toute autre équipe pour laquelle il est qualifié, qui est joué le jour de la suspension ou durant les six jours qui suivent.

# Principe d'accumulation de cartes jaunes (jeunes-premières)



d) En réserves et jeunes:

1 <sup>ère</sup> carte jaune	2 <sup>ème</sup> carte jaune	3 <sup>ème</sup> carte jaune	Conséquence l'affilié
U21	U17 Prov.	Réserves A	Suspendu pour le prochain match de championnat des réserves A. Il s'ensuit qu'il est également suspendu pour le prochain match de championnat de toute autre équipe pour laquelle il est qualifié, qui est joué le jour de la suspension ou durant les six jours qui suivent (*)
U21 Interprov.	U17 Prov.	U21	Suspendu pour le prochain match de championnat des U21. Il s'ensuit qu'il est également suspendu pour le prochain match de championnat de toute autre équipe pour laquelle il est qualifié, qui est joué le jour de la suspension ou durant les six jours qui suivent (*)
U17 Interprov.	Réserves B	Équipe première	N'est pas encore suspendu, parce qu'il y a enregistrement séparé "jeunes et réserves" et "équipes premières".
U17 Prov.	U17 Rég.A	U17 Rég.B	Suspendu pour le prochain match de championnat des U17 Rég.B. Il s'ensuit qu'il est également suspendu pour le prochain match de championnat de toute autre équipe pour laquelle il est qualifié, qui est joué le jour de la suspension ou durant les six jours qui suivent (*)
U17 Prov Club A	U17 Rég. Club B	U21 Club C	Suspendu pour le prochain match de championnat des U21 du club C. Il s'ensuit qu'il est également suspendu pour le prochain match de championnat de toute autre équipe pour laquelle il est qualifié, qui est joué le jour de la suspension ou durant les six jours qui suivent (*)

(\*) Cette règle ne s'applique pas à l'équipe première d'un club du football professionnel si la suspension est le résultat d'un nombre de cartes jaunes reçues dans des équipes autres que l'équipe première.

# Principe d'accumulation de cartes jaunes (jeunes-premières)

## e) En football récréatif:

1 <sup>ère</sup> carte jaune	2 <sup>ème</sup> carte jaune	3 <sup>ème</sup> carte jaune	Conséquence l'affilié
Réserves	vétérans	réserves	Suspendu pour le prochain match de championnat des réserves. Il s'ensuit qu'il est également suspendu pour le prochain match de championnat de toute autre équipe pour laquelle il est qualifié, qui est joué le jour de la suspension ou durant les six jours qui suivent
vétérans	réserves	Équipe première	N'est pas encore suspendu, parce qu'il y a enregistrement séparé "vétérans, jeunes et réserves" et "équipes premières".

# Explication des années de formations



En ce qui concerne les clubs relevant de la Communauté française ou de la Communauté germanophone, les dispositions relatives aux indemnités de formation s'appliquent.



## Art. A

Lorsqu'une démission dans la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril au sein d'un club de la Communauté francophone ou germanophone:

- est suivie d'une affectation à un autre club appartenant à l'une des communautés susmentionnées, ou
- est suivie d'un transfert de quelque nature que ce soit à un autre club appartenant à l'une des communautés susmentionnées, après affectation à un club appartenant à la Communauté néerlandophone.

d'un joueur de moins de 25 ans avant le premier janvier de la saison en cours, une indemnité de formation sera due par le nouveau club au(x) club(s) de la Communauté francophone ou germanophone qui (a) ont donné une formation au joueur (à la joueuse) durant la période de formation à partir du moment où ce joueur sera inscrit sur la feuille de match officiel d'une équipe première.

# Explication des années de formations



## Art. A

### 1° Joueurs:

L'indemnité de formation, indexable annuellement, s'élève à:

- 112,70 EUR par saison de formation du joueur U6 jusqu'à U11 inclus;
- 233,00 EUR par saison de formation du joueur U12 jusqu'à U17 inclus;
- 458,50 EUR par saison de formation du joueur U18 jusqu'à U21 inclus.

### 2° Joueuses:

L'indemnité de formation, indexable annuellement, s'élève à:

- 82,70 EUR par saison de formation de la joueuse U6 jusqu'à U11 inclus;
- 180,40 EUR par saison de formation de la joueuse U12 à U17 inclus;
- 345,70 EUR par saison de formation de la joueuse U18 à U20 inclus.

Cette indemnité de formation est calculée au prorata du nombre de saisons de formation passées au sein du (des) club(s) formateur(s) du joueur (de la joueuse) depuis le paiement, le cas échéant, de la formation précédente.

Par saison de formation, une seule indemnité de formation est exigible.

Un club n'a droit à aucune indemnité de formation pour un joueur qu'il a désaffecté.

Les frais administratifs sont à charge du joueur (de la joueuse) démissionnaire.